



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 98928

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la mise en oeuvre du dispositif concernant les pré-retraites dans le cadre de la loi Fillon. 260 000 personnes ont ainsi pu bénéficier, avant l'âge de soixante ans, de cette disposition du fait notamment qu'elles avaient travaillé très jeunes. En 2008, ce sont plus de 300 000 qui devraient avoir intégré ce dispositif et le chiffre de 500 000 serait normalement atteint en 2010, pour un coût passant de 1,2 milliard d'euros à 1,8 milliard d'euros. Il lui demande de mieux lui préciser l'état d'avancement de ce dossier, si les échéances seront tenues et, si possible, lui faire un point détaillé pour le département du Cantal au travers des différents régimes (MSA, général...).

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98928

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6952